



Quel soutien ?

Dans la mesure du possible, le collectif On ne se taira pas offre plusieurs moyens permettant de soutenir une personne ou une structure faisant face à une poursuite-bâillon. Tous ou partie peuvent être mobilisés dans le cadre de ses actions. Il s'agit principalement :

1) d'alerter

- en mettant à disposition l'espace « témoignage » sur le site d'On ne se taira pas ;

2) de visibiliser

- en relayant des informations relatives à une poursuite-bâillon sur le site du collectif via ses différentes rubriques et sur les réseaux sociaux ;
- en faisant appel au réseau de médias et de sites relais, membres ou sympathisants du collectif ;
- en préparant des tweets à relayer massivement, accompagnée de la création d'un répertoire de personnes à taguer pour interpeller au maximum (personnel politique, journalistes, avocat.e.s, ONG, etc) ;
- en rédigeant des communiqués de presse communs ;
- en organisant des manifestations physiques ad hoc, devant les tribunaux ou tout autre bâtiment pertinent ;

3) de soutenir

- en dénonçant collectivement l'entreprise engageant la poursuite ;
- en redirigeant les victimes de poursuite-bâillon vers des juristes volontaires, compétents et engagés sur cette thématique afin qu'ils puissent apporter conseils et expertises ;
- en mobilisant, dans la mesure du possible, des ressources financières destinées à soulager la ou les victimes de ces poursuites ;

4) de mener un plaidoyer

- en rendant compte au législateur de cette pratique ;
- en demandant à ce que la loi française soit modifiée pour mieux protéger les structures et les personnes face aux tentatives de poursuites-bâillon.

La liste de ces actions n'est pas exhaustive et pourra être étoffée suivant les opportunités et les avancées du collectif.